



Collectif d'Aide aux Jeunes Migrants
et leurs Accompagnants des Côtes d'Armor

CONVENTION d'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT Pour les Jeunes

Je soussigné ----- né le -----
Sollicite l' accueil et l' accompagnement par l' association CAJMA22
En lien avec mon référent: -----

«L'Association Cajma22 vient en aide aux jeunes migrants pour garantir leur accès à leurs droits fondamentaux tels qu'ils sont énoncés dans les conventions, déclarations et traités internationaux.

L'ASSOCIATION a pour but d'agir en faveur des migrants pour les aider à trouver un hébergement, à se nourrir et se vêtir, s'instruire, se soigner, et les accompagner dans leur démarche d'obtention des documents nécessaires leur permettant de vivre et s'intégrer sur le territoire français. Elle apporte également un soutien aux familles/foyers accueillants, notamment en matière de conseil, d'informations liées aux démarches concernant les jeunes accueillis.

L'ASSOCIATION est sans but lucratif, tous ses représentants agissent à titre bénévole et ne perçoivent aucune rétribution de quelle que nature que ce soit».

Je sollicite l' association pour:

- m' assurer un hébergement, si possible en famille (s).
- m' inscrire à l' école ou dans une formation.
- m' accompagner dans les démarches juridiques.
- m' accompagner éventuellement dans des activités sportives ou de loisirs.
- m' aider si j' ai des soucis ou des difficultés.
- m' aider à m' insérer en France.

Je m' engage de mon côté:

- à respecter la loi française, ses droits, ses devoirs et ses interdits.
- à respecter l' association et ses représentants dans ses conseils et ses règles.
- à respecter les familles qui m' accueillent, leurs modes et règles de vie, qui peuvent différer d'une famille à l'autre, et à participer à la vie familiale dans les tâches de la vie quotidienne.
- à me mettre en lien avec ma famille au pays dans la mesure de mes possibilités pour l' obtention des documents nécessaires à mon insertion.
- à participer aux rencontres et activités proposées dans le cadre de l' association.
- à exprimer mes difficultés avec les familles qui m'accueillent, avec les enseignants, et avec le référent qui a été désigné pour moi au début de mon accueil. J' ai entendu que des échanges et des aides peuvent m' être proposés.

En cas de difficulté importante ou de non-respect des éléments de la charte, un entretien peut être organisé avec mon référent et un ou deux membres du bureau de l' association, qui peuvent, en l' absence de changement de comportement prononcer mon exclusion de l' association.

Si de mon côté je souhaite quitter l' association, je dois en faire part à mon référent, et faire part de mes projets.

Fait en 2 exemplaires originaux (un pour le jeune et un pour le référent)

A, le

LE REFERENT

LE JEUNE